





Sommaire	2
Édito du Comité de Direction	3
Déconfinement et nouvelle organisation	4
La récolte des revenus 2020	5
Coronavirus, comment éviter une contamination?	6
C'est peut-être le moment pour changer mon contrat d'énergie	6
Quelques bonnes idées pour bien vivre avec ses voisins	7
Entretenir son jardins et ses haies	8
Au bal masqué!	9
Mais c'est quoi le CCLP?	10
TIBI calendrier des collectes	11

Ont participé à ce magazine:

Editeur responsable: Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant Imprimerie: Bietlot – Gilly





du Comité de Direction

Le coronavirus a bouleversé nos vies. La population a dû respecter les règles du confinement pendant un peu plus de 2 mois. Les règles se sont assouplies, mais le coronavirus n'a pas disparu. De nouveaux cas sont encore déclarés chaque jour.

Le fonctionnement des entreprises en a aussi été bouleversé. Le télétravail a fait son apparition et de nombreux employeurs se sont rendu compte de son utilité.

À Mon Toit Fleurusien, le personnel a télétravaillé pendant 2 mois et ensuite a repris le travail dans le respect des règles de distanciation sociale. Ces règles permettent d'accueillir une seule personne à la fois dans la salle d'attente. Si vous désirez vous rendre à Mon Toit Fleurusien, vous devrez téléphoner et prendre rendez-vous.

La récolte annuelle des revenus débutera au mois d'août.

Cette année, Mon Toit Fleurusien privilégiera la transmission des documents par voie électronique. Vous pourrez envoyer tous vos documents sur l'adresse mail : recolte2020@montoit.be.

Cette adresse mail sera active jusqu'à la fin de la période de récolte des revenus. Vous pourrez également nous faire parvenir vos documents par voie postale ou encore les déposer dans la boîte aux lettres de la Société. Vous pourrez pendre **un rendez-vous** pour déposer vos documents au guichet. Cette dernière possibilité n'est pas à privilégier dans le contexte actuel.

Par ailleurs, les Sociétés de logement de service public ont obtenu un accès sécurisé à la Banque Carrefour. Cela signifie qu'il ne vous sera plus demandé de fournir une composition de ménage ou l'avertissement extrait de rôle des contributions. La Société peut désormais les obtenir directement par voie électronique. D'autres documents seront également accessibles dans un futur proche. L'objectif final étant d'obtenir l'ensemble des documents nécessaires au calcul du loyer à travers la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

La Société remercie l'ensemble des locataires, car pendant cette période de confinement, vous avez respecté les consignes qui vous demandaient de faire appel à une intervention technique uniquement dans les cas d'urgence.

Le Comité de direction:

- Madame Nathalie Coduti. Présidente
- Monsieur Claude Massaux, Vice-président
- Monsieur Noël Marbais, Vice-président
- Monsieur Jacques Vanrossomme, Administrateur



DÉCONFINEMENT ET NOUVELLE ORGANISATION

Depuis le 18 mai, au regard des informations reçues des autorités fédérales et régionales, Mon Toit Fleurusien a mis en place sa stratégie de déconfinement.

Pour vous protéger mais aussi prendre soin de notre personnel, nous avons quelque peu adapté nos habitudes de travail.

Pour toutes vos demandes

- Nous privilégions les contacts par téléphone au 071 82 71 60 ou par mail à info@montoit.be
- Nos permanences s'organisent désormais exclusivement sur rendez-vous le lundi, mardi matin et le jeudi après-midi et uniquement pour les demandes ne pouvant trouver de solution à distance.
- L'accès au bâtiment est autorisé à une seule personne ou famille. Par conséquent, merci de respecter l'heure de votre rendez-vous.
- 4 Nous vous informons également que les sanitaires ne sont plus accessibles au public.

Le port du masque est vivement recommandé lors de votre rendez-vous!

Pour les interventions au sein de votre logement

Nous vous demandons:

- De porter un masque à l'arrivée de l'ouvrier;
- D'aérer la pièce durant tout le temps de l'intervention;
- De ne pas être présent dans la même pièce que l'ouvrier durant la réparation.

Nous comptons sur votre collaboration!



Actualités



LA RÉCOLTE DES REVENUS 2020

PLUS FACILE ET ADAPTÉE AUX MESURES DU CORONAVIRUS

En septembre, c'est la traditionnelle saison des vendanges. Chez Mon Toit Fleurusien, on 2. enfant en hébergement: jugement, acte ne récolte pas le raisin mais on se concentre sur les revenus des ménages. Bonne nouvelle: le nombre de documents à nous transmettre diminue!

MON TOIT FLEURUSIEN VOUS FACILITE LA VIE

GRÂCE À UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE AVEC LES INSTANCES RÉGIONALES, COMPOSITION DE MÉNAGE. ATTESTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET AVERTISSEMENT EXTRAIT DE RÔLE NOUS SONT AUTOMATIQUEMENT TRANSMIS.

OUELS SONT DONC LES DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE?

Pour tous les titulaires du bail et/ou membres du ménage âgé de 18 ans et plus :

1. la preuve des <u>revenus actuels</u> d'après la situation personnelle datant des 3 derniers mois

Revenus issus	Document à nous transmettre
du chômage / de la mutuelle	récapitulatif annuel mentionnant les taux journaliers perçus depuis janvier 2018
du Min. de Prévoγance sociale	attestation ou extrait de compte bancaire mentionnant le revenu perçu
revenu d'intégration sociale (C.P.A.S)	récapitulatif annuel mentionnant les montants perçus depuis janvier 2018
d'un contrat de travail	dernière fiche de salaire (avec mention du début de l'occupation ou + contrat de travail), si temps partiel: + attestation d'octroi de complément chômage ou non pour le même mois
d'un organisme de pension	fiche mensuelle de pension ou extrait de compte mentionnant le revenu mensuel si pension depuis 2018, attestation mentionnant la date de commencement
d'un contrat de travail et du chômage en cas de prépension	attestations du revenu mensuel versé par l'employeur et du taux journalier de chômage perçu (pour un même mois)
d'un contrat d'intérim	récapitulatif des prestations intérimaires depuis janvier 2018 + récapitulatif des compléments chômage depuis janvier 2018, s'il γ a lieu
d'une activité d'indépendant	situation comptable de 2018 (des trimestres écoulés) ou déclaration TVA
d'autres organismes	preuve des revenus perçus
aucun revenu	preuves qu'aucun revenu n'est perçu (simultanément: attestation chômage + CPAS + mutuelle)

- notarié, convention devant médiateur familial agréé attestant de garde alternée avec notion de nuitée
- 3. S'il y a lieu, l'attestation d'invalidité «reconnaissance à plus de 66 %» de la mutuelle (document datant de 2018) et si personne de ≥ 65 ans : attestation unique
- 4. S'il y a lieu, l'attestation de reconnaissance de handicap émanant du SPF Sécurité Sociale (Direction Générale Personnes Handicapées) datant de l'année en cours si nouvelle reconnaissance, mentionnant, soit une «reconnaissance à plus de 66 %», soit une « réduction de capacité de gain à 1/3 ou moins », soit une « réduction d'autonomie d'au moins 9 points » et mentionnant, pour les enfants < 18 ans, une réduction de minimum 4 points au pilier 1.
- 5. La preuve du paiement de votre assurance incendie prouvant la couverture de la période actuelle (simultanément quittance de l'assurance + preuve paiement ou attestation de l'organisme assureur).

COMMENT NOUS TRANSMETTRE CES INFORMATIONS?

Cette année et au vu de la situation, nous avons décidé de nous adapter. Dès lors, afin d'éviter les files au quichet et les pertes de temps inutiles, nous privilégierons la réception des documents par mail recolte2020@montoit.be , par courrier Rue Brennet 36 à 6220 Fleurus ou dans la boîte aux lettres de la société (enveloppe fermée avec vos coordonnées: nom, prénom, adresse, mail et numéro où on peut vous joindre).

Les permanences se feront exclusivement au drive in à pied mis en place sur le parking et uniquement sur rendez-vous. Pensez donc à nous appeler avant de vous déplacer.

Vous avez un rendez-vous? N'oubliez pas votre carte d'identité!

Afin d'effectuer la lecture électronique de la carte d'identité, les signataires du bail, époux(se) ou cohabitant(e), sont tenu(e)s de se présenter au guichet avec leur carte d'identité électronique.



LE CORONAVIRUS

Comment éviter une contamination ?



régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon. Comptez entre 40 et 60 secondes par lavage.



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans un pli de votre coude:



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-le: dans une poubell férmée.



Si vous êtes malade, restez chez vous.



Evitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains



Evitez les poignées de main.



Evitez les contacts rapprochés







Plus d'infos sur www.info-coronavirus.be ou appelez le numéro gratuit 0800 14 689

C'EST PEUT-ÊTRE LE MOMENT POUR CHANGER MON CONTRAT D'ÉNERGIE ?



Le COVID-19 a jeté un froid sur les marchés boursiers, et les prix de l'énergie s'en ressentent: ils sont en chute libre. Pour certains d'entre vous, c'est pile le bon moment pour changer de contrat d'électricité ou de gaz. Vous pourriez en effet réaliser des économies substantielles.

Les consommateurs qui ont souscrit leur contrat actuel entre juin 2018 et décembre 2018 (ou dont le contrat a été renouvelé durant cette même période) sont particulièrement ciblés, car ils ont signé à une période de flambée des prix. Depuis lors, les tarifs du gaz et de l'électricité se sont écroulés.

Changer de contrat ou de fournisseur d'énergie est donc simple, gratuit et garanti sans coupure d'alimentation en gaz ou en électricité. En Belgique juste 10 à 15% des consommateurs changent régulièrement de contrat d'énergie.

COMMENT CHANGER DE CONTRAT D'ÉNERGIE ?

1. Le premier pas pour changer de contrat d'énergie est de **comparer les prix**.

Muni de vos consommations actuelles (pour connaître votre consommation, regardez sur votre dernière facture annuelle), encodez vos données sur le simulateur de la CWaPE (Commission Wallonne Pour l'Energie) www. compacwape.be et comparez votre contrat aux offres actuelles Vous pourrez facilement voir quel est actuellement le meilleur fournisseur pour vous, en tenant compte de votre région, de votre consommation et du type de votre compteur.

- La deuxième étape est de souscrire un nouveau contrat d'énergie auprès du meilleur fournisseur.
- 3. Et enfin, le marché de l'énergie et les tarifs des fournisseurs évoluent constamment. Restez vigilant et comparez les prix des fournisseurs au moins une fois par an pour garder un prix compétitif et réaliser de belles économies si de meilleures offres se présentent. Souvent, la différence sur base annuelle peut s'élever à des centaines d'euros.

Trucs et astuces

VOICI QUELQUES BONNES IDÉES POUR BIEN VIVRE AVEC SES VOISINS

Avec plus de 11 millions d'habitants, la Belgique est un pays très densément peuplé. Pour cohabiter avec autant de monde dans un petit pays, il faut s'entendre sur les comportements acceptables et se tenir aux règles de bon voisinage. Au fond, il ne s'agit que de 2 choses : tenir compte les uns des autres et entretenir un bon contact. Nous espérons que ces quelques «bonnes idées» vous seront utiles pour vous faciliter la vie entre voisins.

CONSEIL 1: Un sourire fait des miracles.

Souriez, et on vous sourira : c'est dans la nature humaine.

CONSEIL 2 : Bonjour. Vous croisez vos voisins : saluez-les. Un «BONJOUR» est le premier pas vers un vrai

CONSEIL 3 : La pluie et le beau temps. Parlons-en, de la pluie et du beau temps. Si ce n'est pas le sujet le plus important du monde, c'est certainement un de nos favoris.

CONSEIL 4 : Proposez ou demandez un coup de main. L'entraide fait les bons voisins : n'hésitez pas.

CONSEIL 5 : Regarder la télé ou écouter de la musique. Surveillez le volume de la télé ou de la radio; le son porte plus loin que vous ne le pensez peut-être.

CONSEIL 6 : Le casque d'écoute. Il peut vous éviter tout un monde d'ennuis, car il vous permet de mettre le son aussi fort que vous le voulez sans gêner personne.

CONSEIL 7: PARTY TIME. Qu'il s'agisse d'une visite de famille ou d'une soirée entre amis, si vous savez que la visite sera bruyante, parlez-en à l'avance avec vos voisins et entendez-vous avec eux pour limiter les nuisances. Ils seront plus compréhensifs si vous ne les prenez pas par surprise.

CONSEIL 8 : Revêtement de sol. Beaucoup de maisons, surtout lorsqu'elles sont anciennes, ont des sols qui amplifient les sons. Enlevez vos chaussures à l'entrée et portez à l'intérieur des pantoufles ou autres chaussures à semelle souple.

CONSEIL 9 : Ménage et aspirateur. Les travaux ménagers bruyants, et en particulier le passage de l'aspirateur, sont à éviter après 20 heures et interdit après 22 heures.

CONSEIL 10: Perceuse et compagnie. Cessez les travaux bruγants (perceuse, ponceuse, coup de marteau...) à 20 heures, ou entendez-vous à l'avance avec vos voisins si vous travaillez plus tard.

CONSEIL 11: Déchets. Les ordures ménagères doivent être mises dans la poubelle, jamais à côté, même dans un sac. En effet, les rats, les chats, les oiseaux ou autres nuisibles savent percer les sacs, ce qui

répand la saleté et attire encore plus de nuisibles. Les poubelles doivent être mises à rue au plus tôt la veille du ramassage après 18h.

CONSEIL 12: Les animaux de compagnie. Si votre chien aboie sans cesse ne le laissez pas dehors en permanence ou apprenez-lui à ne pas aboγer ou alors mettez-lui un collier anti-aboiement. Un chien qui aboie toute la journée peut être très dérangeant pour vos voisins.

CONSEIL 13: Le jardin. Entretenez votre jardin et votre haie.

POUR LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES À APPARTEMENTS

Voici les conseils supplémentaires :

CONSEIL 14: Les communs. Les halls d'entrée, ascenseurs, les caves, les couloirs, les espaces verts sont des lieux communs. Pour rendre les lieux plus agréables, il faut que chaque locataire fasse un effort pour les laisser propres et les laisser libres d'accès.

CONSEIL 15 : Espace vide. Les halls, couloirs et caves doivent être dégagés et ne peuvent pas servir d'espace de rangement ou de stockage. En effet, les services d'urgence doivent pouvoir intervenir dans les meilleures conditions. Il en va de la sécurité de tous!

CONSEIL 16 : Accès sécurisé. Les portes des halls communs doivent être fermées... Ne facilitez pas la tâche des voleurs et squatteurs!

CONSEIL 17: Les ascenseurs. Respectez les règles de sécurité (nombre de personnes, kilos).
Si un locataire salit la cabine il doit la nettoγer directement.

CONSEIL 18: Interrupteurs. Les boutons poussoirs ne peuvent pas être bloqués.

La société Mon Toit Fleurusien n'intervient pas dans les conflits de voisinage, adressez-vous à votre agent de quartier!

Après ces quelques conseils, nous vous souhaitons «Un très bon voisinage»



ENTRETENIR SON JARDIN ET SES HAIES

La haie est composée d'arbustes dont la croissance s'active deux fois dans l'année, au printemps et à la fin de l'été.

Taillez votre haie en:

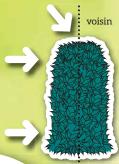
avril - mai - juin septembre - octobre



Si votre jardin touche celui de votre voisin,

taillez votre côté et la moitié de son épaisseur Si votre jardin touche aucun autre jardin,

taillez les trois faces de la haie



N'oubliez Conformément au Code Rural de la Région Wallone pas que pour vos déchets verts le parc à conteneurs de Fleurus est à votre disposition du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00 et le samedi de 9h15 à 17h30. Le parc à conteneurs est FERMÉ les dimanches, les lundis et les jours fériés.

Le parc de recyclage se trouve rue de Mellet, 11 à Fleurus

> Parc de recyclage FI FURUS



LA PROPRETÉ DANS NOS CITÉS EST UNE AFFAIRE DE TOUS!

- Ne rien jeter par terre
- Ramasser les déjections canines à l'aide de sacs jetables
- Trier les déchets ménagers, recyclables et encombrants
- Utiliser des sacs poubelles résistants et bien fermés
- Sortir les sacs poubelles la veille du ramassage après 19h00 ou le matin même à 6h00
- Compléter les gestes de tri par le dépôt au parc à conteneurs des produits recyclables non collectés
- Sensibiliser son entourage aux principes généraux de propreté







MAIS C'EST QUOI LE CCLP ?

> Aménagement de plaines de jeux, verger communautaire, ambassadeurs de la propreté, «masques pour tous dans nos cités», sont autant de projets mis sur pied par le CCLP.

Mais finalement, c'est quoi le CCLP?

Le CCLP est un Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires. A Fleurus, il se compose de trois locataires bénévoles.

Jacques Herman (Président), Sabine Mercier (Secrétaire) et Yves Matthys (Trésorier) vous aident à devenir de bons locataires tout comme ils vous aident à faire valoir vos droits.

A votre écoute, ils relayent vos préoccupations auprès de Mon Toit Fleurusien. Avec deux représentants ayant une voix délibérative au Conseil d'Administration ainsi qu'un rôle consultatif, le CCLP est compétent pour:

- Saisir le Conseil de Mon Toit Fleurusien. N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions ou à les informer de tous les problèmes communautaires non résolus;
- Régler les problèmes collectifs ;
- Intervenir pour les problèmes individuels qui n'auraient pas pu être réglés directement avec Mon Toit Fleurusien;
- Donner un avis préalable et obligatoire sur les charges locatives ;
- Donner un avis préalable et obligatoire à l'entretien et la rénovation des logements et de leurs abords;
- Donner un avis préalable et obligatoire sur le règlement d'ordre intérieur pour les immeubles, les projets, la conception et la réalisation de tous les équipements collectifs à créer ou à réaménager, ainsi que sur les projets de construction de la société.

- Accueillir les nouveaux locataires ;
- Organiser les animations et activités sociales dans les diverses cités telles que la fête des enfants, la brocante de la Drève, la Fête des voisins ou la décoration des sapins de noël.

Une question? Le CCLP est joignable

- par mail à l'adresse cclpfleurus@gmail.com
- par téléphone pendant les heures de bureau au **0475/374.522** (Sabine Mercier)
- par courrier via la boite aux lettres mise à votre disposition dans les locaux de Mon Toit Fleurusien

Retrouvez toutes les actions et informations sur la page facebook @CCLP Fleurus.

Envie de créer un relais de quartier?

L'action du CCLP peut être complétée par des relais de quartier. Ces derniers sont associés aux activités participatives du Comité.

Si tu es motivé, ne tarde pas à envoyer ta candidature!

tibi



COLLECTES HEBDOMADAIRES

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune) ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

Fleurus					
Type de collecte	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Fleurus 1 Wanfercée-Baulet Lambusart	Fleurus 2 Fleurus Heppignies	CONSUL	TEZ	Fleurus 3 Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangenies 2° passage: (sac blanc) Fleurus-centre Vieux-Campinaire

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JUILLET		AOÜT		SEPTEMBRE	
	V.P	РМС	V/P	РМС	V/P	РМС
FLEURUS 1	13	13-27	10	10-24	14	14-28
FLEURUS 2	14	14-28	11	11-25	8	8-22
FLEURUS 3	10	10-24	14	14-28	11	11-25

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
ASSOMPTION	Samedi 15 août 2020	-



ADRESSES DES RECYPARCS

- > Anderlues / Rue du Terril
- > Chapelle-lez-Herlaimont / Allée de la Valériane
- > Charleroi I (Couillet 1) / Rue de Marcinelle
- > Charleroi II (Ransart) / Rue des Raspes
- > Charleroi III (Couillet 2) / Chaussée de Châtelet
- > Châtelet (Châtelineau) / Rue Coron du Gouffre
- > Courcelles / Rue de Binche
- > Fontaine-l'Evêque / Rue du Pétria
- > Fleurus / Rue de Mellet
- > Gerpinnes (Joncret) / Rue J.-J. Piret
- > Ham-sur-Heure/Nalinnes / Chemin de Hameau
- > Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies) / Rue du Cadeau
- > Montigny-le-Tilleul (Landelies) / Chemin de la Falgeotte
- > Pont-à-Celles (Luttre) / Gare de Luttre

Les recyparcs de Montigny-le-Tilleul et de Charleroi II (Ransart) accueillent les petites et moyennes entreprises (PME) de la zone Tibi. Les autres recyparcs restent accessibles uniquement aux particuliers.

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00. Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Pas de transport?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, payant. Infos: 0800/ 94 234



SCRL MON TOIT FLEURUSIEN

Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus Numéro de téléphone: 071/82,71,60

Fax: 071/80.07.60

Site internet: www.montoit.be Adresse mail: info@montoit.be

@montoitfleurusien



Nos bureaux seront fermés: Mardi 21 juillet Lundi 17 août Lundi 2 novembre Mercredi 11 novembre Vendredi 4 décembre Vendredi 25 décembre

> Permanences téléphoniques: tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

Les jours et heures de permanence au guichet sont: les lundis et mardis de 9h00 à 12h00 et les jeudis de 12h45 à 15h30.

L'inscription d'une candidature se fait **uniquement sur rendez-vous**

(le mercredi après-midi ou le jeudi matin)

NUMÉROS D'URGENCE

- Urgences médicales et services d'incendie 112
- Aide policière d'urgence en Belgique **101**
- Centre anti-poisons 070 245 245 www.poisoncentre.be
- Child Focus **116 000** www.childfocus.be
- Ecoute-Enfants 103 www.103ecoute.be
- Télé-accueil (Quelqu'un à qui parler dans l'anonγmat) 107 www.tele-accueil.be
- Ligne de prévention suicide (gratuit, 24 h/24, dans l'anonγmat) 0800 32 123 www.preventionsuicide.be
- Ecoute violences conjugales 0800 30 030 www.ecouteviolencesconjugales.be